

Péril en la cabane

Laurence Nicolas*

Lieu vacant, incertain, flou ou “sauvage”, situé dans les confins, en bordure ou en marge, le territoire de la cabane se caractérise volontiers comme un “hors territoire”. Lorsqu’il n’est pas tout simplement interdit, il est tout au plus toléré, parfois ignoré, secret ou tu. La cabane peut exister partout, pourvu qu’elle échappe ou transgresse les catégories spatiales ordinaires. Le lieu qu’elle occupe n’existe pas en soi, sauf à l’imaginer et le créer de toutes pièces, s’il entre dans une classification existante ou légitimée, alors la cabane disparaît ou se transforme, au risque de perdre son statut d’habitat précaire.

Imaginée, dans les jeux des enfants, elle peut être sous la table ou sous une couverture entre deux fauteuils. Bien réelle, pour les petits et les grands, et sans rien avoir perdu de sa fonction symbolique et ludique, on la rencontre à la périphérie des villes, dans les interstices urbains non répertoriés, terrains vagues ou délaissés, dans les forêts ou les collines, au bord de la mer, des étangs ou des fleuves.

Et là, dans cet “ailleurs”, à l’abri et entre soi, l’économique, le social, le culturel et le symbolique se jouent à leur tour des normes, des valeurs, des classements et des catégories.

Si tout semble voler en éclats, ce n’est que pour satisfaire une nouvelle logique, celle cabanière, qui reconstruit, comme un puzzle assemblé différemment, les pièces d’un univers détourné sinon inversé, en somme carnavalesque.

Du danger de cet exercice, l’éventualité n’est pas toujours mesurée, prévue, mais s’exposer au risque de la cabane est au fondement même du projet. C’est de ce “péril en la cabane” qu’il est donc question ici, à travers un exemple qui montre différentes étapes, variantes et degrés de ce projet à risque.

* DESMID, 1 rue Parmentier, 13200 Arles

La naissance d'un hors territoire

Le sud-est de la Camargue est affecté depuis le milieu du XIX^e siècle à l'exploitation industrielle du sel. L'immense territoire d'étangs côtiers et de sansouires¹ (14 000 ha) qui caractérisent la basse Camargue, se prêtait tout particulièrement à ce type d'activité. La production de sel se réalise aujourd'hui par pompage d'eau de mer circulant dans un vaste réseau d'étangs jusqu'aux tables saunantes. Au début des années cinquante, la station de pompage est installée à Beauduc, à l'endroit d'un grau naturel qui mettait périodiquement en communication les étangs et la mer. De là, se dessine une anse qui se termine, plus au sud, par une langue de sable s'avancant dans la mer : la pointe de Beauduc. La plage continue ensuite à l'est, jusqu'au grand Rhône, séparée des étangs salants par une digue et ponctuée par le phare de Beauduc et celui de Faraman. Jusqu'aux années soixante-dix, cette pointe constitue, avec quelques étangs situés plus à l'arrière, l'extrémité, la bordure, la marge du territoire des salins. La zone est réputée pour la pêche, tant en étangs pour les ouvriers saliniers, qu'en mer pour les pêcheurs professionnels des Saintes-Maries-de-la-Mer. Quelques cabanes y sont édifiées, "traditionnellement", pour les besoins de la pêche. Depuis la formation de la terre de Beauduc, à la faveur d'un changement du cours du Rhône intervenu au début du XVIII^e siècle, les premières levées de cartes dans le secteur mentionnent la présence de ces cabanes à usage professionnel saisonnier. Tout le long du littoral camarguais s'égrènent également des cabanes de baliseurs, d'agents de la santé, de douaniers. Le danger concernant la navigation sur cette partie de la côte méditerranéenne, où l'on observe des modifications rapides et incessantes de la hauteur des fonds, aboutit à la création dès le milieu du XVII^e siècle, d'une corporation de métier, les baliseurs, destinée à signaler les passages difficiles ou rendus caducs par l'instabilité chronique de cette côte "maudite". Mais de nombreux naufrages et échouages se produisent faisant craindre la contagion d'épidémies, les agents de la santé sont donc chargés quant à eux de surveiller les bateaux, leurs cargaisons et leurs équipages.

Les quelques descriptions de l'habitat et de la vie dans ces premières cabanes que nous ont laissées les archives² révèlent un littoral perçu comme un espace de danger, un espace marginal et dévalorisé (Corbin 1988), et dépeignent un mode de vie pénible et misérable. Les principales caractéristiques naturelles, instabilité, tempêtes et inondations liées à ce littoral à haut risque y sont évoquées.

¹ Paysages de plaines ouvertes, clairsemées de touffes de salicornes, caractéristiques de la Camargue laguno-marine

² Archives communales d'Arles, et en particulier, l'abondant courrier échangé entre les agents en poste à Beauduc et la ville d'Arles.

La mémoire orale, quant à elle, celle des pêcheurs saintois en particulier, laisse entrevoir la place particulière, quasi-mythique, qu'occupe ce lieu dans le territoire halieutique des pêcheurs. L'espace est décrit comme étant d'une rare beauté, désert et éloigné, mais prolifique car lié à des pêches "miraculeuses". S'y rendre ou en revenir peut donner lieu à des actions jugées parfois héroïques, compte tenu des difficiles conditions de navigation. On peut y survivre, le cas échéant, sans apport extérieur, grâce à la pêche, la chasse et le ramassage de coquillages.

Les cabanes de pêcheurs appartiennent à de vieilles familles saintoises et sont décrites comme étant particulièrement austères, contenant seulement quelques provisions et un lit de fortune. Elles sont ouvertes au marin perdu. L'habitat est édifié à partir de bois, d'argile et de roseaux et quelquefois de maçonnerie en pierres pour la façade (Boyer 1976). Des piquets d'ormeaux entrelacés de branches de saule ou de tamaris forment les parois latérales tandis que la *sagne*, roseau des marais, est employée pour la couverture (Benoit 1938). Les cabanes sont recouvertes d'un mortier généralement blanchi à la chaux. C'est l'outil de travail, élément du système technique du pêcheur, et l'abri minimal où l'on peut aller se réfugier.

Ces pêcheurs partagent alors leur art entre la saison des maquereaux l'été, qu'ils capturent à la traîne dans le golfe, et la saison du *bourgin* pour les muges (*Mugil* sp.) et les loups (*Dicentrarchus labrax*), à partir de l'automne. Cette technique de pêche se pratique sur les plages à l'aide de sennes, filets que l'on déploie autour d'un banc de poissons et que l'on tire depuis la plage. Durant la mauvaise saison, la pointe de Beauduc est fréquemment battue par des vents violents qui empêchent la navigation, c'est donc dans ces cabanes que s'abritent les pêcheurs pour y effectuer leur saison de pêche au *bourgin*.

Avec la naissance de la cité industrielle de Salin-de-Giraud, les saliniers, nouvelle population maritime, sillonnent cet immense territoire lagunaire peu fréquenté et y pratiquent dans leurs moments libres, la chasse et la pêche. Le milieu est décrit comme un pays de cocagne, pour tout ce qui est poissons ou coquillages. Ils pêchent dans les étangs et les lînes³, à *la course* et à l'aide de fouines, ou à l'épervier, les loups et les muges. Pour prélever les poissons plats, ils munissent leurs chaussures de semelles de bois hérissées de clous et pêchent à *la taste* dans les plans d'eau peu profonds. Ces pratiques constituent alors un complément alimentaire non négligeable pour la population ouvrière de Salin.

À partir des années trente, l'introduction progressive du moteur sur les embarcations permet désormais des allers-retours quotidiens, les

³ Bras de mer en communication périodique avec les étangs.

cabanes de Beauduc sont peu à peu délaissées par les pêcheurs saintois. Déjà vouées à l'abandon, elles seront démolies par les Allemands à la fin de l'occupation.

Au lendemain de la guerre, ce sont des pêcheurs qui, les premiers, s'y réinstallent et reconstruisent des cabanes. Mais comme les jours et les années, les cabanes se suivent et ne se ressemblent pas. Aux traditionnelles cabanes camarguaises, issues d'un monde rural et artisanal, succèdent donc des baraques de planches et de tôles dont les éléments de construction seront puisés dans un registre plus industriel et urbain. Corrélativement, le type de population qui occupe successivement ces cabanes, influence largement le choix des matériaux et le savoir-faire déployé pour l'édification de cet habitat. Rien de comparable donc, sur le plan technique et esthétique, entre l'austérité des cabanes de pêcheurs et de douaniers de la première période, et le caractère hors normes et débridé des habitations de fortune qui s'y substituent. Les savoir-faire traditionnels sont remplacés par des pratiques d'auto-construction déterminées par l'absence ou la faiblesse de moyens techniques et économiques au profit de l'abondance de relations sociales. Et en effet, à partir des années cinquante, une nouvelle population investit cet espace littoral.



L'arrivée des premiers villégiateurs

Le littoral connaît alors une nouvelle forme d'appropriation due en grande partie aux congés payés. Dans ce contexte, l'attraction grandissante du bord de mer (Corbin, 1988) aboutit au développement de la villégiature balnéaire, dans notre cas presque exclusivement populaire.

Il s'agit d'une population d'origine locale, ouvrière ou artisanale, issue du monde rural et industriel. Des saliniers, des représentants du "petit peuple" camarguais, ouvriers et exploitants des mas, petits commerçants et artisans ainsi que des Arlésiens, liés fortement à

l'espace camarguais d'un point de vue professionnel ou par la pratique de certaines activités hautement valorisées comme la chasse ou la pêche, se construisent tour à tour des cabanons à Beauduc. Les pêcheurs sont les seuls habitants permanents et pratiquent essentiellement le ramassage des tellines, délectables petits coquillages bivalves (*Donax trunculus*), qui se pêchent à pied sur les bancs de sable en bordure du littoral camarguais.

Cette activité de pêche, alors marginale et quelque peu dévalorisée au sein de la profession, est exercée par de truculents personnages qui ont fortement marqué la mémoire du lieu, jusqu'à en incarner la figure mythique et fondatrice. Cette figure pittoresque de pêcheur, haute en couleur, et qui suscite encore des flots de rires et de blagues, se superpose à celle du braconnier et du Robinson. En effet, ces pêcheurs sont, pour la plupart, non issus du monde de la pêche, ils "bricolent" aux tellines, après s'être essayés à d'autres activités comme l'agriculture, l'élevage, l'artisanat ou même la politique. Ils ont choisi Beauduc, pour un temps, comme un refuge, pour s'y cacher, s'y "refaire" ou survivre. À la recherche de convivialité, ils encouragent les amis, parents et collègues à s'installer à leur tour. Au début des années soixante, une vingtaine de cabanes sont ainsi construites, à la fin des mêmes années on en dénombre une centaine. Cette population croissante, réunie autour des mêmes pratiques constructives ou de prélèvement sur le milieu (chasse, pêche, cueillette), imprime bientôt au lieu une caractéristique culturelle et paysagère, donnant à ce bout de littoral, une allure pour le moins originale et singulière. En quelques décennies, Beauduc s'est transformé en un important regroupement d'habitations précaires qui compte aujourd'hui, près de trois cents cabanons et une centaine de caravanes qui stationnent à l'année. Plusieurs quartiers, une typologie de bâtis, l'emploi de certains matériaux, ont forgé une forme balbutiante d'urbanité dont la composition et l'assemblage varient dans ses combinaisons d'année en année. Ce véritable fief de l'auto-construction s'est constitué en marge des règles académiques d'architecture et d'urbanisme. Il est également en rupture avec les canons esthétiques et a été édifié en ignorant la légalité, sur un espace interdit de toute construction, sans permis, sans autorisation.

Le déroulement réitéré de pratiques spécifiques de production, d'acquisition et de consommation, un mode de vie, une forme sociale particulière donnent aujourd'hui à ce lieu l'allure d'un village somme toute "constitué". Certaines règles y ont cours, des valeurs y sont prônées, des attitudes et des comportements sont vivement recommandés ou appréciés⁴ (Nicolas, 1998 et 1999).

⁴ Pour l'analyse des aspects sociaux du groupe des beauducois, nous renvoyons le lecteur aux deux articles cités.

Par ailleurs, le territoire de Beauduc semble revêtir des fonctions symboliques, en de nombreux points, comparables à celles de la forêt des contes (Verdier, 1995 : 218) : *“Une sorte de dénuement progressif, perte du chemin, perte de la notion du temps, perte des écarts sociaux comme des écarts entre les règnes, accompagne la marche de celui qui s'enfoncé dans la forêt et fait d'elle un lieu où toute division se trouve abolie”*. L'oubli, l'ensauvagement et cette vertu de liberté que provoque également le séjour dans ce territoire de cabanes sont parmi les thèmes qui le rapprochent encore de celui de la forêt. D'ailleurs, on rencontre souvent, dans les contes de ce type, des cabanes où se déroulent en particulier les rites d'initiation des jeunes gens (Verdier, 1995 : 210). Les caractéristiques mythologiques du territoire de la forêt et de celui des cabanes se confondent ainsi : un territoire en dehors - forêt, nous rappelle Yvonne Verdier, procède du latin foris, dehors - un espace de ressources collectif associé à l'exercice de droits d'usages, un bien commun dont l'accès n'est pas régi par le régime de la propriété mais par celui de l'appropriation. Dès lors, on ne s'étonnera pas d'y rencontrer des communautés hors la loi, ni d'y privilégier des thèmes de désordre et d'inversion comme le carnaval, le festif, le ludique ou le débridé.

Or tout cela procède aussi du risque, car échapper au contrôle et au quotidien des hommes nécessite une part de hardiesse, d'initiative et de caractère, à l'aune desquelles se juge et s'évalue l'un des principes cabaniers. La cabane, et plus largement l'habitat précaire, pourrait ainsi fonctionner selon le postulat suivant : plus le risque encouru est grand, plus forte est sa fonction symbolique. Ce dernier peut être lié à des conditions naturelles, extrêmes, dangereuses, aléatoires, ou à des modalités sociales ou culturelles “menaçantes” : une situation illégale, l'expérience du bas, l'exercice des pouvoirs du faible, évoquant dans le même temps des circonstances rituelles et appelant au secret (Turner, 1990). Lorsque le détour par la cabane ne comporte plus de risque, ou que celui-ci diminue d'intensité, sa fonction symbolique gagne en visibilité mais perd en quelque sorte de sa profondeur. Elle devient alors plus volontiers signe extérieur. La cabane s'affiche en tant que telle, aux yeux de tous, elle s'installe, se transforme en un nid douillet, ou s'expose comme une figure de style. Dès lors, l'habitat subit une sensible mutation : il arbore les attributs du petit pavillon de banlieue à grand renfort de clôtures, de parpaings, de nains de jardins ou capture le concept de cabane en tant que projet architectural et intellectualisé. Il perd ainsi le caractère de la précarité qui le définissait, que ce soit dans l'appropriation de l'espace et les marquages matériels qui en découlent, dans le choix et l'utilisation des matériaux ou dans le soin et l'investissement relatif à la construction.

Les trois quartiers de Beauduc

L'histoire et l'évolution de l'habitat beauducois se réfèrent directement à cette notion de risque. Trois quartiers d'habitations se partagent aujourd'hui les parties atterries du site : Beauduc Nord, Beauduc village et Beauduc plage. L'engraissement de cette partie de la côte est en effet considérable, on évalue en moyenne l'augmentation du trait de côte à 10 mètres par an, à l'endroit de la pointe de Beauduc.

La délicate ascension du village

Dès la première période d'installation, entre le début et la fin des années soixante, surgissent déjà deux quartiers d'établissement des cabanes. L'un est situé à l'entrée du site et regroupe une vingtaine d'habitations alignées les unes à côté des autres le long d'une dune. Le deuxième quartier, rapidement appelé "le village", se trouve plus au sud. La configuration circulaire de cette grosse "montille", d'environ 800 mètres de circonférence, se prêtait mieux à un regroupement plus important de cabanes. Près de quatre-vingt sont ainsi disposées tout le tour, côté mer et côté étang, comme dans un "vrai" village. La centaine d'habitations édifiées est cependant rassemblée sous la bannière d'une association, *Les cabaniers du Sablon*, créée dès 1966. Les Services Maritimes ont adressé les premières lettres d'expulsion aux quelques personnes identifiées, les cabaniers se constituent donc rapidement en association de défense. Un protocole d'accord est signé en 1968 entre les différents partenaires consultés, les services maritimes, les Salins du Midi⁵, la municipalité d'Arles et les cabaniers. Il s'agit d'un *modus vivendi* qui prévoit l'arrêt de la prolifération, l'interdiction de cession et de transmission des cabanes. Cela aura pour effet de figer le système constructif durant quelques années. Cette timide officialisation de l'installation beauducoise renforce le sentiment d'appropriation des lieux, et amène les cabaniers à prendre de plus en plus en charge la gestion de "leur" espace. Cette autorisation d'occupation temporaire qui leur est accordée, *pour la vie*⁶, est perçue comme une faveur particulière, mais elle est soumise à condition. L'accord prévoit que la construction d'autres cabanons entraînerait la remise en question de cette autorisation. Les occupants des lieux doivent y veiller et dénoncer les nouveaux arrivants auprès des services compétents. Délicate mission en soi : pêche, chasse et convivialité sont en effet très largement préférées à toute activité de surveillance, de police et de délation.

⁵Les salins sont consultés, car pour accéder à Beauduc il faut traverser leur territoire en empruntant une digue, la digue à la mer (édifiée au milieu du XIXe siècle) dont l'exploitation salinière assure l'entretien, mais aussi des pistes et des digues raccordées à cette dernière et qui sont la propriété des Salins du Midi.

⁶ L'accord prévoit que le cabanon soit rasé à la mort du propriétaire.

En 1972, la situation de l'habitat beauducois a peu évolué dans sa composition. Le premier groupement de cabanes est constitué de différents éléments de construction et d'habitation. Des wagons au rebut, provenant du petit train de la Camargue (dont les différentes lignes ont été désaffectées entre 1953 et 1958), ont été amenés par des familles de saliniers, ils serviront de point de départ aux futurs cabanons. Une des logiques constructives du cabanon consiste en effet au rajout successif de différentes pièces d'habitation (cf. Gontier, 1991). Le plus grand nombre d'unités de résidence est cependant construit de toutes pièces, en planches de différentes qualités : dosses, parois d'isolation servant au transport de marchandises (isorel) ou planches disparates récupérées sur la plage ou provenant de la réfection de différents ouvrages, ponts, digues ou écluses de l'exploitation salinière voisine. Ces différentes cabanes sont en règle générale recouvertes de toiles goudronnées qui protègent les parois de bois de l'air marin et sont ensuite peintes dans des couleurs claires ou pastel, blanches, bleues ou vertes, qui rappellent celles des *bettes* ou barquettes provençales. Malgré la faiblesse des moyens économiques, on observe une facture relativement soignée, un nombre plus important de cabanes avec une toiture à deux pentes, signe d'un savoir-faire technique plus élaboré ; d'autre part, les rajouts sont englobés et homogénéisés dans un même enduit de couleur.

L'association des cabaniers "houspille" véritablement ses adhérents de recommandations concernant l'entretien, l'hygiène et l'esthétique de l'habitat. Elle assure par ailleurs, régulièrement, la plantation de végétaux, l'évacuation des ordures ménagères durant la saison d'été, et, plus ponctuellement, l'enlèvement de la ferraille accumulée (voitures abandonnées, encombrants...). Quelques éléments d'installation se sont rajoutés sur le site : bus, roulottes ou caravanes, qui jouent sur l'ambiguïté entre le fixe et le provisoire.

Le véritable changement affecte surtout la propriété foncière des lieux. L'exploitation salinière désire en effet s'agrandir. Pour éviter qu'elle ne reprenne des terrains situés près du Vaccarès, et qu'elle loue à la Société Nationale de Protection de la Nature depuis 1927, date de la création de la Réserve Naturelle de Camargue, l'État cède 971 hectares de salants et d'étangs situés à Beauduc. Les cabanes sont comprises dans le lot. Dès lors, inquiets de leur sort, les cabaniers s'enquière auprès de leur nouveau propriétaire de leur avenir et lui proposent le rachat des terrains où ils sont situés. Les Salins du Midi acceptent la proposition et les cabaniers se constituent dès lors, en Société Civile Immobilière (S.C.I.). Les responsables associatifs, soucieux de mettre un terme à la réputation de bidonville que Beauduc suscite auprès de ses détracteurs, fondent un projet de reconstruction

normée de l'ensemble de l'habitat sur le modèle de la cabane de gardian. Ils espèrent aussi une adduction d'eau et le raccordement à la ligne électrique qui alimente la station de pompage. Bref, ils imaginent un regroupement pavillonnaire qui accéderait au rang de lotissement. Cette volonté de promotion de leurs cabanes s'inscrit dans une perspective de distanciation d'un habitat jugé précaire et donc sans avenir, au profit d'une garantie de survie et d'une légitimation administrative et sociale. Ce projet ne fait pas consensus dans l'ensemble des cabaniers, certains irréductibles y voient la fin de "leur" Beauduc, mais ne peuvent raisonnablement se soustraire, sous peine d'être exclus, de cet accès inespéré à la propriété de leurs installations. C'est l'État qui mettra un terme aux espoirs ainsi conçus, en faisant préemption des 24 hectares convoités par la S.C.I. du Domaine du Sablon.

L'expansion balnéaire

Dans les années qui suivent, la prolifération s'accélère, mais dans un premier temps, c'est surtout la fréquentation et l'occupation estivale qui s'intensifient. L'ensemble des plages du littoral méditerranéen voit arriver des flots de campeurs et de caravaniers. En 1975, sur la frange littorale rhodanienne, des enquêtes⁷ ont enregistré 25 à 30000 personnes, dont 8 à 10000 campeurs installés sur les plages camarguaises. Beauduc n'est pas épargné, même si l'éloignement et le difficile accès⁸ réduisent le nombre de ses campeurs et de ses caravaniers à 11,6 % de l'ensemble des estivants évoqués précédemment. Ce bout de littoral, en quelque sorte "réservé", est alors peu connu. Le camping-caravaning s'effectue principalement sur la dizaine de kilomètres de plage qui séparent la station de pompage du phare de Beauduc. Quelques caravanes s'installent dans le périmètre des cabanes situées à l'entrée du site, elles serviront pour la plupart de points de départ à de futurs cabanons. Par contre, des conflits éclatent entre les cabaniers et ceux qui "osent" se rapprocher du "village". Ses résidents ont installé à l'entrée un panneau stipulant une interdiction de stationnement des caravanes. Rien ne les y autorise, mais ils s'appuient sur l'accord de 1968 et sur les statuts de leur association qui réservent ces pratiques estivales aux membres des familles de cabaniers, à condition que les caravanes repartent une fois la saison terminée.

Des caravanes-cabanons sont donc bientôt construits en nombre de plus en plus important⁹ dans ce qui deviendra le quartier Nord de

⁷ Ces chiffres sont issus d'une enquête réalisée par photographies aériennes le dimanche 6 juillet 1975 entre 11h30 et midi lors d'une mission commanditée par le Ministère de la qualité de la vie et le secrétariat d'État à l'environnement

⁸ La digue d'accès, longue de 12 kilomètres est très souvent en mauvais état et glissante après les pluies.

⁹ Un rapport de police, établi en 1984, fait état de 133 installations fixes supplémentaires dans cette zone.

Beauduc. Un premier pêcheur, puis un deuxième ouvrent deux restaurants de poissons, près de la station de pompage. La multiplication des installations à demeure se poursuit donc dans ce quartier et prend rapidement les allures d'un habitat où domine de manière très forte la précarité. Un minimum d'investissement par le moyen quasi unique de la récupération de matériaux hétéroclites, dont la ré-affectation oscille entre le burlesque, le chic et parfois le sordide, un savoir-faire limité et néanmoins mis à rude épreuve par les conditions naturelles du milieu (tempête, corrosion, inondation), caractérisent à quelques exceptions près ces habitations de la seconde génération. Le "village", où l'on observe en revanche une stagnation de l'habitat, fait désormais figure de quartier résidentiel, comparé au groupement voisin.



Au risque judiciaire vient bientôt s'ajouter un risque naturel. En 1985, une vague déferlante s'abat sur le littoral camarguais. Les campeurs sont surpris dans la nuit du 4 août par ce caprice de la mer qui inonde la plage renversant les caravanes et les véhicules. Des dégâts matériels sont à déplorer sur la plage, les différentes zones de cabanes n'ont, quant à elles, subi qu'une inondation supérieure à la moyenne. Cette partie extrêmement basse de la côte méditerranéenne est en effet très souvent en proie au phénomène de *l'emplein*. Il s'agit d'une invasion marine qui envahit les parties basses du littoral, dans certaines conditions météorologiques, et plus particulièrement par vent de sud, et peut atteindre 40 à 80 centimètres de hauteur. La peur provoquée par cette vague auprès des campeurs a occasionné certains départs définitifs, elle a abouti de manière plus administrative en 1988 à la mise en place d'un portique au sud du site, entravant l'accès de la pointe de Beauduc aux caravanes. Par voie de conséquence, les caravaniers, définitivement chevronnés du lieu, se regroupent en bord de mer et en amont du portique, créant un nouveau quartier : Beauduc-plage. Ils fondent également une nouvelle association d'usagers : les plaisanciers de Beauduc, destinée à défendre une

occupation saisonnière des lieux. Un caractère de forte instabilité définit l'habitat dans cette zone, on y enregistre le plus petit nombre d'habitations fixes, mais un important effectif de caravanes (une centaine) a tendance à se sédentariser depuis quelques années et le renouvellement des occupants y est plus fréquent que dans les autres zones. Des extensions attenantes aux installations mobiles sont dressées à la hâte, au moyen de palettes, de planches de récupération ou de bâches, durant la saison d'été. L'hiver, ces installations résistent mal aux tempêtes et aux *empleins*, les clôtures s'effondrent, Les toiles ou les bâches battent aux vents, les caravanes s'ensablent et se corrodent. La saison suivante, ces abris chancelants et ces caravanes détériorées par les tempêtes sont parfois abandonnés.

Les trois quartiers peuvent ainsi être comparés aux maisons successives des trois petits cochons du conte bien connu. La première étape dans l'installation sur les lieux est fragile et vulnérable, la seconde est plus hardie et durable, la troisième est résistante, aboutie, presque définitive. Cette gradation de l'habitat beauducois est non seulement fonction du péril encouru, qui enjoint ses occupants à investir différemment dans leurs installations avec des moyens qui vont de la récupération sommaire de matériaux hétérogènes à l'économie concertée de dispositifs peu coûteux, elle recouvre également un partage de l'espace par classe d'âge. La composition par âge de chaque zone pourrait schématiquement s'établir selon la combinaison suivante : les grands-parents dans le village, les parents au nord, les enfants sur la plage¹⁰. Les premiers, confortablement installés, tolérés, presque vénérables, les seconds moins confiants, offrant une palette variée dans la composition de l'habitat dont la permanence d'un grand nombre de caravanes atteste d'un caractère moins établi, les troisièmes enfin, turbulents, instables, parfois inconséquents. Récemment, une tempête d'hiver, plus forte que les autres, a fortement endommagé les installations de la plage, emportant les caravanes les unes sur les autres ou les basculant. Certaines ont littéralement explosé sous la force du *grand méchant vent*.

Ainsi, habiter l'un ou l'autre quartier ne revêt pas la même part de risque, avoir un cabanon dans la partie village c'est avoir plus de garantie que dans la partie nord ou que sur la plage. La menace d'expulsion y est perçue de manière moins inéluctable, d'autant qu'une récente délimitation du domaine public maritime (D.P.M.) est venue conforter ce sentiment "relatif" de sécurité. Le quartier du village occupe en fait la seule partie qui appartient au patrimoine des Salins du Midi, les cabaniers ne sont pas pour autant chez eux, mais ils ne sont pas sur le D.P.M., et cela fait une différence de taille. La législation, de l'ordonnance de Colbert de 1681 à la loi littoral de 1986,

¹⁰ Dans le village, la moyenne d'âge se situe entre 50 et 70 ans, elle est de 40 à 50 ans dans Beauduc Nord et de 30 à 40 ans sur la plage.

définit comme imprescriptible et inaliénable ce domaine public et y interdit toute construction. Cette différence de statut n'empêche cependant pas l'existence de nombreux liens de parenté, d'amitié ou d'entraide entre les habitants des trois quartiers. Ils partagent un même mode de vie, les mêmes plaisirs sacrés, un même amour du lieu.

Les avatars de la cabane dans la longue durée

Le mouvement beauducois de revendication et de légitimation identitaire se construit peu à peu sur la base de ces différents liens sociaux. Après la période d'expansion des installations qui va de la fin des années soixante-dix à la fin des années quatre-vingt, une trentaine de contraventions de grande voirie sont dressées à l'encontre des occupants qui sont invités à démolir leurs cabanons. Dès lors, un comité de soutien se constitue par la voie des médias "sensibilisés" par l'émoi qui traverse la microsociété beauducoise. Des fonds financiers sont réunis afin de saisir un avocat. La nécessité de centraliser et de gérer ses fonds aboutit à la naissance d'une troisième association : L'association de sauvegarde du patrimoine de Beauduc.

Cette nouvelle association n'est constituée que par des beauducois, un savant mélange de cabaniers, de plaisanciers et un président rompu à l'action militante et syndicale qui offre la possibilité d'une interface entre Beauduc et les autorités administratives et politiques. Il réussit donc à rassembler l'ensemble des beauducois autour d'un même objectif : *"Notre souci c'est qu'on soit tous unis et qu'on dise pas : pour le moment c'est les cabanons, nous on verra après. Quand il n'y aura plus de cabanons après ce sera tout vu, c'est le but.*

Alors, je fais ce petit historique pour montrer que ça a débuté en 88, enfin les gens qui viennent depuis des années, on en parle depuis 30-40 ans, on a toujours voulu nous faire partir, on a été toléré... Maintenant il y a des mesures administratives, c'est beaucoup plus raide, maintenant on veut nous faire partir de façon légale, avec un jugement. Alors c'est à nous, c'est à vous, c'est pour ça qu'on vous a réunis, de discuter et de savoir quelle mesure nous on peut prendre pour se défendre, de façon légale. En disant une bonne chose, c'est qu'il y a une coutume qui est ici, parce c qu'on nous en parle beaucoup des coutumes vivre en pays d'Arles, vivre ci, vivre ça, les coutumes et tout ça, les chevaux, les taureaux, nous on aime bien mais y'a les gens aussi ! Alors nos coutumes nous on veut qu'on les respecte, on veut rien imposer, mais on veut qu'on discute avec nous..."

L'objectif se résume donc à la proclamation de l'existence d'une coutume, celle des gens, et cette revendication identitaire réclame

l'équivalent de ce qui est accordé aux illustres traditions du pays d'Arles : une existence légale.

En 1995, le sous-préfet rédige un mémoire jugé accablant par l'ensemble de la communauté des beauducois. Ils rédigent donc à leur tour, et tous réunis sous la houlette de la nouvelle association, une Charte pour Beauduc qui répond point par point aux différentes critiques, concernant la sécurité, l'hygiène et la circulation, qui leur sont adressées dans ce mémoire. Ils proposent également dans ce document, une réglementation et une gestion du site alliant un souci relatif à la prolifération de l'habitat et au respect de l'environnement. Ce document sera transmis à toutes les organisations camarguaises, associatives et institutionnelles.

Durant la grande concertation Camargue organisée par la municipalité d'Arles dans l'hiver 1995, la parole est donnée à toutes les associations qui le souhaitent dans la grande salle d'honneur de la Mairie. Lors de la deuxième séance sur la chasse et la pêche, les chasseurs, puissante association camarguaise, apportent leur soutien à Beauduc : *“Nous sommes tout à fait solidaires de nos collègues de Beauduc. Je pense qu'en Camargue il y a la place, même si cela demande à être, je crois peut-être un peu arrangé, nettoyé enfin bien qu'ils aient commencé et je crois qu'ils sont prêts à continuer, je crois que ce qui fait la particularité de la Camargue ce sont des endroits comme ça alors il faut, bien entendu, les conserver, les améliorer de manière un petit peu traditionnelle parce que si c'est pour faire des buildings c'est pas la peine, il faut garder ce caractère sauvage, mais je crois que là, en ce qui concerne les cabaniers de Beauduc, qui bien souvent d'ailleurs sont chasseurs aussi, ou pêcheurs, nous sommes tout à fait derrière eux pour leur dire, enfin pour vous dire, qu'il faut conserver les cabanons.”*

Dans cette intervention, Beauduc est donc considéré par les chasseurs comme partie intégrante de l'identité camarguaise, mieux encore puisque *ce qui fait la particularité de la Camargue ce sont des endroits comme ça*, comme si tout à coup ce lieu au caractère sauvage devenait un marqueur culturel. Cette particularité revendiquée par les chasseurs, représente sans doute l'expérience de confrontation directe au milieu, à la nature non aménagée, qui peut se vivre quotidiennement à Beauduc. Or il s'agit justement de la part valorisée de l'identité camarguaise qui puise les sources de son autochtonie dans le territorial (cf. Pelen, 1985) et construit une image très largement partagée du pays : une terre sauvage et libre où l'homme survit des prélèvements qu'il effectue sur la nature, dans un hors-temps, un espace-temps mythique. Beauduc devient en quelque sorte l'idéal-type qui concrétise cette image : l'homme à l'abri dans sa cabane, direc-

tement livré aux éléments, chasse ou pêche librement. Il n'est donc plus de mise de taire ce particularisme local vécu jusqu'alors comme une tare, mais bien au contraire de le crier haut et fort sur la place publique et de l'ériger en rempart contre le bétonnage, jugé excessif, du littoral méditerranéen.

À son tour, le représentant du félibrige, mouvement qui se targue d'être un des garants des "vraies traditions camarguaises", s'exprime ainsi lors de la séance de concertation, Culture-Patrimoine et Traditions : *"Nous sommes bien évidemment pour la protection du patrimoine camarguais, patrimoine au niveau des traditions : la taoumachie, la bouvine etc... Mais je n'y reviendrai pas. La façon de vivre, en particulier les cabanons même s'il faut un peu "endiguer", faire un peu attention, je trouve que ça fait partie aussi d'un bien camarguais, arlésien et provençal et ce serait dommage de l'édulcorer et de le couper."*

La culture camarguaise intellectuelle et folklorisée intègre donc partiellement, par l'intermédiaire d'une de ses plus éminentes associations, des pratiques populaires, une *façon de vivre*, au sein du patrimoine et l'érige en bien camarguais. Cette valorisation s'opère par le truchement du cabanon, porte ouverte sur une image forte, une de celle qui incarne "l'esprit provençal", avec son cortège de chansons populaires (Gontier 1991), le mode de vie qu'il suppose, les pratiques qu'il autorise. Beauduc devient donc par le biais de ses cabanons un référent identitaire.

La manifestation qui se déroule en Arles au printemps 1997, viendra conforter cette nouvelle assise au sein du paysage culturel camarguais. Pendant deux samedis consécutifs, jour du grand marché, une quinzaine de beauducois distribuent des tracts qui annoncent la fin imminente de Beauduc : *"BEAUDUC RAYÉ DE LA CARTE. Depuis plus de deux siècles, Beauduc connaît une occupation humaine. Des familles s'y sont enracinées depuis plusieurs générations et sont le reflet d'un art de vivre et d'une tradition humaine (...) Beauduc est un patrimoine, aidez-nous à le sauvegarder."*

Les Beauducois "osent" ainsi s'affirmer sur la place publique de la ville antique, dépositaire de l'éternité provençale (Pelen, 1985), mais ils revendiquent une "autre" Camargue que celle des érudits et des mainteneurs, celle des gens pour reprendre l'expression de leur principal représentant, qui reconnaisse sur le plan culturel des pratiques populaires ancrées localement mais jusque-là non reconnues. Le recours à la notion de tradition, comme instrument de légitimation de ces pratiques, s'appuie là encore sur l'aptitude "à faire être la tradition" (Lenclud, 1987). Le moyen choisi pour cela se fonde

sur le mot “cabanon”, il en est la garantie d’authenticité, le “pavillon” qui lui convient. Son invocation par les structures associatives amène progressivement vers un changement de perception du groupe beauducois et, du rejet, les conduit peu à peu vers la recevabilité¹¹.

Le matin du 5 avril, jour de la manifestation, les Beauducois transportent de grandes maquettes de cabanons et brandissent de nombreuses banderoles ainsi que des pancartes à l’écriture parfois maladroite et à peine lisible. Deux enfants placés en tête du cortège portent des costumes représentant la mer et le soleil. Ils poussent un landau contenant un cabanon et une caravane, répétant ainsi la figure d’un mythe qui confirme l’osmose entre un milieu et un vécu identitaire. Le choix des enfants, plus proches d’un monde imaginaire, bénéficiant généralement de plus de liberté par rapport à la norme sociale, donnant naissance aux cabanes, n’est certes pas anodin. Construire une cabane est un jeu prisé des enfants qui, ce faisant, imitent les adultes. À l’inverse, ces derniers occupent dans le défilé un rôle de pouvoir et de mort. Deux adultes costumés assaillent les enfants-parents, le premier revêtu de noir, à l’effigie de la mort, symbolise l’astreinte administrative qui aboutit à la destruction des cabanons, le second déguisé en monstre-bulldozer, reprend le mythe apocalyptique qui hante les gens de Beauduc : une destruction totale, Beauduc rasé, anéanti.

Au lendemain de la manifestation des Beauducois, la municipalité d’Arles intervient auprès des différents ministères concernés et annonce officiellement, lors d’une conférence de presse tenue à la mi-juillet 1997 : *“Beauduc est sauvé, les cabanes sont reconnues pour ce qu’elles sont : un patrimoine vivant, un habitat typique et une culture populaire caractéristique.”*

Reste à savoir de quelles cabanes il s’agit vraiment, et que deviennent les caravanes. L’été qui suit l’annonce est marqué par la confusion qui semble régner dans les esprits des cabaniers et caravaniers. Afin de bénéficier d’un même statut, nombreux sont ceux parmi ces derniers qui optent pour une installation fixe, pouvant être, le cas échéant, assimilée à un cabanon. D’où une nouvelle expansion de l’habitat au cours des trois dernières années. La petite phrase “assassine” annonçant le sauvetage de Beauduc aboutit d’une part à la disparition provisoire du risque venu de l’extérieur et se transforme en une menace grondant de l’intérieur. Les rédacteurs de la Charte pour Beauduc, qui prévoient dans leur texte un arrêt de la prolifération de l’habitat et le stationnement saisonnier des caravanes, se retrouvent en effet en contradiction avec les récentes pratiques constructives. Nulle réglementation concernant les différents usages

¹¹ La permanence du mot permet d’occulter la disparition des cabanons pendant une période et les modifications : le mot suffit à instaurer une continuité en contradiction avec les faits matériels, mais réelle quand il s’agit de l’imaginaire.

et pratiques du site n'a été entérinée, les structures associatives ne peuvent exercer aucun pouvoir de police sur l'ensemble de la communauté et se limitent donc à des actes de sensibilisation qui ne suffisent pas à enrayer les attitudes indisciplinées.

Au final, et en l'absence du risque encouru, les caravanes restent, se transformant parfois en cabanons, le phénomène d'auto-construction se menaçant lui-même et se transformant en un phénomène d'auto-destruction, soit qu'il conduise à la perte partielle ou totale du statut d'habitat précaire, soit qu'il s'accélère et prenne un tour effréné.

Le risque apparaît ainsi comme un élément à la fois dynamique et contraignant de ce système constructif. Sans ce paramètre, la cabane en tant qu'habitat caractéristique risque fort de n'y point survivre.

Voir illustrations dans le cahier couleur après page 256

BIBLIOGRAPHIE

BENOIT F., 1938, "Les chaumières à abside de la Camargue", *Revue de folklore français et de folklore colonial*, tome IX, n°2 avril-juin, 51-53.

BOYER J., 1976, "Documents inédits sur la construction de cabanes en Camargue aux XVII^e et XVIII^e siècles", *Ethnologie française*, VI (2), 131-142.

CLAEYS-MEKDADE C., NICOLAS L., 1999, De la plage appropriée à la plage patrimonialisée, analyse de pratiques balnéaires "déviantes" sur le littoral camarguais : l'exemple de Piémanson et Beauduc, *Méditerranée*, N°4, 27-33.

CORBIN A., 1988, *Le territoire du vide. L'Occident et le désir de rivage, 1750-1840*, Aubier, Paris.

GONTIER C., 1991, *Le cabanon marseillais, images et pratiques*, Cerfise, Marseille.

GUYONNET M.H., 1988, *Salin de Giraud Logique industrielle, logique sociale, rapport présenté à la Mission du Patrimoine Ethnologique*, Ministère de la culture.

LENCLUD G., 1987, La tradition n'est plus ce qu'elle était..., *Terrain*, 5, octobre 1987, Paris, 110-123.

NICOLAS L., La "Communitas de Beauduc, une forme singulière de culture maritime, *Les cahiers de la DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur*, décembre 1998 : 36-43.

PELEN J.N., 1985, Le pays d'Arles : sentiments d'appartenance et représentation de l'identité, *Terrain* 5, octobre 1985, 37-45.

TURNER V., 1990, *Le phénomène rituel - Structure et contre-structure*, PUF ; éd originale 1969 Aldline publishing Company, USA.

VERDIER Y., 1995, *Coutume et destin, Thomas Hardy et autres essais*, NRF Gallimard, Paris.

Laurence NICOLAS
Péril en la cabane



Cabanons à Beauduc (Camargue)

Travaux de la Société d'Écologie Humaine

Directeur de la Publication : Nicole Vernazza-Licht

Déjà parus :

L'homme et le Lac, 1995

Impact de l'homme sur les milieux naturels : Perceptions et mesures, 1996

Villes du Sud et environnement, 1997

L'homme et la lagune. De l'espace naturel à l'espace urbanisé, 1998

L'homme et la forêt tropicale, 1999

Cet ouvrage trouve son origine dans les XI^e journées scientifiques de la Société d'Écologie Humaine qui se sont déroulées les 25, 26 et 27 novembre 1999 à Perpignan. Elles ont été organisées avec la collaboration des organismes suivants :

- Direction de l'Environnement de la ville de Perpignan
- Équipe DESMID (Dynamiques Écologiques et Sociales en Milieu Deltaïque, CNRS-Université de la Méditerranée, Arles)
- IDEMEC (Institut d'Ethnologie Méditerranéenne et Comparative, CNRS-Université de Provence, Aix-en-Provence)
- Laboratoire Population Environnement, Université de Provence, Marseille

SOCIÉTÉ D'ÉCOLOGIE HUMAINE

Case 71, Université Victor-Segalen/Bordeaux 2

146, rue Léo Saignat

33076 Bordeaux Cedex, France

Les opinions émises dans le cadre de chaque article n'engagent que leurs auteurs.

Ces journées et l'édition de l'ouvrage ont bénéficié du soutien financier de la Ville de Perpignan, de la DRAC Languedoc-Roussillon et du Conseil Régional PACA.

Dépôt légal : 4^e trimestre 2001

ISBN 2-9516778-1-2

ISSN 1284-5590

Tous droits réservés pour tous pays

© Éditions de Bergier

476 chemin de Bergier, 06740 Châteauneuf de Grasse

bergier@wanadoo.fr

**CABANES, CABANONS
ET
CAMPEMENTS**

**Formes sociales et rapports à la
nature en habitat temporaire**

Éditeurs scientifiques

Bernard Brun, Annie-Hélène Dufour, Bernard Picon,
Marie-Dominique Ribéreau-Gayon

Travaux de
la Société
d'Ecologie
Humaine



2000

Contributions photographiques

p.15	B.Brun
p.34	S.Sauzade
p.71 à 88	M-D Ribéreau-Gayon
p.89 à 108	J-P Loubes
p.123 à 132	Y.Brugière
p.133 à 144	C.Meynet
p.215 à 230	L.Nicolas
p.231 à 242	C.Claeys-Mekdade
p.257 à 268	Musée des Arts et Traditions Populaires de Moyenne Provence, Draguignan M.Heller, G.Roucaute, Inventaire Général Collection C.E.M.
p.269 à 284	J-M.Marconot
p.303	B.Chérubini
p.337	G.Lestage

Les noms des auteurs des photographies couleur apparaissent dans les cahiers séparés :
après page 160 : M.Hladik, M-D. Ribéreau-Gayon, E.Dounias
après page 192 : H.Pagezy, Y.Poncet
après page 256 : A-H.Dufour, L.Nicolas, A.Acovitsióti
après page 320 : A.Dervieux

Photographie couverture (D.Baudot Laksine) : cabanon à Opio
Photographie quatrième de couverture (E.Dounias) : Hutte-grenier tikar en cours de construction à proximité d'un champ de maïs. Les 2 niveaux de la hutte sont bien visibles : lieu de résidence à l'entresol, grenier au second niveau. Cette construction perdure plusieurs années.